



CONSEIL

TEMPS FROID

La présente liste de contrôle devrait être adaptée aux procédés/activités de chaque établissement et couvrir la protection contre le gel, la glace et la neige ainsi que le matériel de déneigement. Le temps requis pour s'acquitter de chaque tâche devrait être estimé à l'avance pour permettre une meilleure planification.

Mesures à prendre avant la saison froide

Section A - Direction d'établissement/plan de mesures d'urgence

- Mettre sur pied une équipe d'intervention pour les urgences liées aux conditions hivernales dans le cadre du plan de mesures d'urgence de l'établissement.
- Préparer (ou trouver) et maintenir un plan ou diagramme à l'échelle de l'établissement indiquant clairement la position de tout le matériel de protection incendie et d'intervention d'urgence.
- Préqualifier et réserver le plus grand nombre possible d'entrepreneurs pour les réparations, l'entretien et le déneigement, y compris des entreprises locales et nationales.
- Prévoir des fournisseurs multiples pour les composantes, équipements et fournitures du bâtiment essentiels au rétablissement des activités.
- Obtenir les numéros de téléphone personnels des cadres de tous les entrepreneurs, services publics et autres services essentiels engagés pour le rétablissement des activités.
- Maintenir une bonne cote de crédit auprès des fournisseurs de services et des entrepreneurs. Une bonne cote de crédit et de grandes liquidités sont des arguments de poids dans des temps difficiles.
- Établir et maintenir de bonnes relations avec les services publics locaux de police et d'incendie.
- Analyser vos besoins énergétiques et dans la mesure du possible, prévoir d'autres fournisseurs de services d'énergie et de combustibles/carburants. Prévoir une coupure de l'alimentation électrique ou d'autres sources d'énergie et envisager l'installation de génératrices de secours, l'utilisation d'autres combustibles/carburants et d'autres mesures de relève similaires.
- Prévoir d'autres moyens de transport ainsi que des trajets différents pour le personnel, les entrepreneurs, les fournisseurs et les autres services considérés essentiels; établir des contacts avec les entreprises de location.
- Préparer un annuaire téléphonique pour les fournisseurs, entrepreneurs et services essentiels. Obtenir les annuaires téléphoniques des grandes villes situées à proximité dans l'éventualité où vous auriez besoin de services et de fournitures venant de l'extérieur de votre région.

Section B — Bâtiments et structures

- Examiner l'intégrité structurale de chaque bâtiment et structure et noter tout dommage physique.
- S'assurer que les charges prévues dans la conception des toitures ont pris en compte les charges de neige et de glace associées à cet emplacement.
- Inspecter les toitures, les couvertures de toitures et les murs et repérer les dommages et les problèmes d'intégrité.
- Inspecter les enseignes, les convoyeurs, les supports de cheminée, les haubans, les ancrages, etc. afin d'assurer qu'ils sont en mesure de supporter les températures froides et les tempêtes hivernales, y compris les grands vents.
- Inspecter l'isolation sur les canalisations et les structures afin d'assurer une protection contre les températures froides. Au besoin, ajouter de l'isolation, installer des contre-portes, des fenêtres, des volets, des registres, etc.

Section C — Systèmes de protection incendie

- Préparer un plan pour conditions hivernales prévoyant le déneigement rapide des routes, rues, chemins d'accès, postes de pompes à incendie, bornes d'incendie, vannes de commande de gicleurs, vannes souterraines, cabines d'incendie, événements d'explosion et exutoires de fumée/chaleur.
- Fermer, vidanger et identifier correctement toute colonne montante sous eau dont la tuyauterie se trouve dans une zone mal chauffée.
- Vidanger et inspecter la tuyauterie des installations sous air, préaction et déluge, notamment les branchements de supervision, afin d'en vérifier la bonne inclinaison.
- Vidanger les points bas et éliminer toute quantité d'eau d'amorçage excédentaire.
- Isoler les locaux renfermant des vannes et les chauffer à une température d'au moins 40 °F (5 °C).
- Analyser/tester l'antigel des installations de gicleurs afin d'assurer une concentration adéquate de la solution adaptée aux températures prévues.
- Veiller à ce que les gicleurs situés à proximité des canalisations de vapeur, des chaufferettes et des autres appareils de chauffage aient une température de fonctionnement adéquate.
- Veiller à ce que tous les extincteurs d'incendie portatifs ou sur roues exposés à des basses températures soient conçus pour ce type d'utilisation; dans le cas contraire, les déplacer dans des locaux chauffés.
- Veiller à bien entretenir les véhicules de lutte contre l'incendie.
- Convertir les installations/systèmes de gicleurs sous eau dans les secteurs mal chauffés des bâtiments en des installations sous air ou de type préaction; comme autre solution, chauffer adéquatement ces secteurs. Une attention particulière devrait être portée aux gicleurs près des fenêtres, des portes et des points de passage entre les bâtiments, dans les greniers, dans les vides sanitaires et dans les autres endroits similaires.

Section D — Alimentation en eau

- Inspecter les bornes d'incendie, les prises de raccordement pompiers, les prises d'eau murales, les têtes d'essai de pompe à incendie, les cloches hydrauliques, etc. afin de vérifier qu'ils ont été bien vidangés.
- Protéger du gel les segments exposés des canalisations d'alimentation d'eau d'incendie, sanitaire ou de procédés.
- Installer des poteaux marqueurs de couleur aux emplacements des bornes d'incendie, des vannes et des fosses de vannes souterraines.

Conseil: Temps Froid

- Veiller à ce que les fosses souterraines de vannes de gicleurs et de compteurs soient maintenues sèches et à l'épreuve du gel.
- Réparer toute fuite des installations de protection incendie.
- Veiller à ce que tous les boyaux d'incendie soient bien vidangés, séchés et bien placés.
- Veiller à ce que les réservoirs par gravité et les réservoirs d'aspiration des pompes à incendie soient pleins et adéquatement chauffés à une température minimale de 40 °F (5 °C); les inspecter afin de détecter les possibles fuites et problèmes d'intégrité. La température doit être vérifiée sur une base régulière. Les événements devraient être vérifiés pour s'assurer qu'ils ne soient pas obstrués par la présence de glace.
- Entretenir tous les systèmes de chauffage des réservoirs d'eau et du poste de pompe à incendie et maintenir ceux-ci en bon état.
- Assurer l'entretien complet des moteurs diesel des pompes à incendie et équiper ceux-ci de chauffe-blocs. Inspecter ou tester ce qui suit:
 - Batteries et chargeurs de batteries
 - Réserves de carburant
 - Liquides de refroidissement antigel

Section E — Systèmes de chauffage

- Entretenir les systèmes de chauffage et corriger toutes les anomalies:
- Nettoyer et inspecter les brûleurs, les chaudières, les tuyaux d'échappement et les cheminées et enlever toute obstruction.
- Faire l'essai des dispositifs de contrôle pour en vérifier le bon fonctionnement.
- Entretenir, inspecter et faire l'essai de tout appareil de chauffage temporaire, des salamandres/torpilles au gaz ou au mazout, des unités électriques de chauffage radiant, des lampes thermiques ou halogènes, etc., afin d'en assurer le bon fonctionnement.
- Prévoir d'avoir soit une réserve de combustible/carburant stockée sur place ou encore, d'avoir une garantie du fournisseur prévoyant la livraison d'une telle réserve. Dans la mesure du possible, s'assurer d'avoir d'autres sources d'énergie fiables.
- Maintenir un dégagement suffisant entre les matières et articles combustibles se trouvant dans les bâtiments et les composantes des systèmes de chauffage.
- Maintenir une température minimale d'au moins 40 °F (5 °C) en tout temps dans les structures protégées par des installations de gicleurs sous eau, dans toutes les enceintes abritant les soupapes des installations de gicleurs sous air, préaction ou déluge et dans les postes de pompes à incendie.

Section F — Matériel d'urgence

- Veiller à fournir au besoin une alimentation d'urgence temporaire pour le chauffage, la vapeur, l'électricité, etc. Le matériel devrait être en bonne condition, entretenu et approuvé pour ces utilisations. Envisager des équipements autonomes qui ne dépendent pas de l'électricité ou d'autres installations fixes de canalisations.
- Inspecter et entretenir tout équipement prévu pour les températures froides comme le ruban adhésif électrique, les chauffeuses, les pompes à eau, les souffleuses, les pelles, les charrues, les épandeurs de sable et tout l'équipement associé.
- Prévoir la disponibilité de panneaux de contreplaqué et de bâches pour effectuer des réparations temporaires aux toits, aux murs, etc., ou pour construire des abris temporaires ou des pare-vent.
- Prévoir l'utilisation de plusieurs moyens de communication d'urgence, notamment les téléphones cellulaires, les radios bidirectionnelles, les réseaux de radio amateur, etc.

Mesures à prendre lorsqu'une situation d'urgence liée aux intempéries hivernales est imminente

Section A - Direction d'établissement/plan de mesures d'urgence

- Réunir l'équipe d'intervention d'urgence, ainsi que le matériel et les équipements requis, dans un lieu désigné sécuritaire situé sur place. L'équipe d'intervention pour les urgences liées aux intempéries hivernales devrait demeurer sur place jusqu'à la fin de l'état d'urgence. Le matériel et l'équipement devraient comprendre:
 - Éclairage de secours
 - Matériel de déneigement
 - Sable, produits chimiques et outils pour recouvrir ou enlever la glace
 - Pompes et boyaux portables pour éliminer l'eau des toitures, bâtiments ou d'autres endroits
 - Génératrices de secours
 - Bois d'œuvre et clous
 - Rubans pour fenêtres, portes et autres ouvertures
 - Bâches et cordes
 - Chauffeuses portatives
 - Outils manuels ou à commande mécanique
 - Pelles, haches, etc.
 - Sacs de sable
 - Scies et tronçonneuses
 - Listes de numéros de téléphone
- Veiller à ce que le plan de mesures d'urgence prévoit:
 - Des denrées non périssables
 - Des équipements de premiers soins
 - Des dispositifs d'éclairage
 - De l'équipement de communication bidirectionnelle
 - Une réserve d'eau potableEmergency lighting
 - Des couvertures
 - Des vêtements appropriés, notamment des habits et des bottes d'hiver.
- Établir des méthodes de communication pour les situations d'urgence.
- Si nécessaire, interrompre les activités et les procédés de manière sécuritaire conformément aux directives du fabricant. Vidanger les réservoirs et la tuyauterie afin de prévenir le gel.
- Mettre hors service tout éclairage, machinerie ou équipement non essentiel. Se préparer à des pannes de courant ou à des surtensions; se préparer à fermer des équipements sensibles comme des ordinateurs.
- Recommander une fermeture hâtive ou le report de l'ouverture.
- Faire des copies de sauvegarde des données et des dossiers électroniques importants; entreposer les copies de sauvegarde dans un endroit à l'abri du froid, de la neige et du vent.
- Mettre les documents papier importants à l'abri du froid, de la neige et du vent.
- Dans la mesure du possible, déplacer les équipements et les marchandises importants si ceux-ci risquent de s'écrouler ou s'ils sont autrement exposés aux intempéries. Si les équipements ou les marchandises ne peuvent être déplacés, envisager des protections additionnelles comme des bâches, des chauffeuses portatives, etc.
- Prendre en considération le risque d'inondation:
 - Désactiver les équipements qui pourraient être submergés.

Conseil: Temps Froid

- Déplacer les équipements et les marchandises vers des niveaux surélevés, ou les protéger à l'aide de sacs de sable.
- Vérifier le fonctionnement des pompes et des autres équipements pour le retrait d'eau.

Section B — Bâtiments et structures

- Ancrer et attacher toutes les petites structures, équipements et stockages sur le terrain de la propriété, tous les convoyeurs, véhicules, bois d'œuvre, équipements de production, etc. afin d'empêcher leur déplacement causé par une tempête hivernale. Apporter les petits objets à l'intérieur dans la mesure du possible.
- Veiller à ce que tous les ponts roulants soient sécurisés conformément aux directives du fabricant, notamment la mise en place de toutes les pinces à rails et la fixation à l'aide de cales et d'ancrage par câbles.
- Dans les cas des bâtiments/structures en construction, contreventer les éléments non supportés de la structure et de la fondation. Observer les directives visant l'utilisation sécuritaire des appareils de chauffage temporaires.

Section C — Systèmes de protection incendie

- Installer tout le matériel de protection incendie et le maintenir en service. Maintenir un chauffage adéquat.
- Veiller à ce que tous les réservoirs de combustible/carburant soient pleins.
- Veiller à ce que tous les réservoirs/réserves d'eau soient pleins et protégés du gel.

Section D — Systèmes de chauffage

- Assurer un approvisionnement en combustible suffisant pour tous les systèmes de chauffage.
- Reporter toutes les inspections planifiées des chaudières ou des systèmes de chauffage jusqu'à la fin de l'état d'urgence.
- Fournir le chauffage requis pour le personnel, pour l'équipement, pour les procédés et pour les marchandises sensibles au froid. Rétablir le chauffage dans les secteurs susceptibles au gel dont le chauffage pourrait avoir été précédemment coupé. Il pourrait s'avérer nécessaire de fournir un chauffage d'appoint dans des secteurs normalement gardés froids.
- Ajouter des câbles chauffants pour la tuyauterie de protection incendie et de procédés susceptibles au gel.
- Veiller à ce que toutes les enceintes abritant des soupapes de gicleurs sous air soient adéquatement chauffées.
- Inspecter tous les secteurs de l'établissement régulièrement afin d'assurer le maintien d'un chauffage adéquat pour prévenir le gel des tuyaux et des équipements. Être particulièrement attentif aux greniers, aux espaces dissimulés, aux cages d'escalier, aux secteurs éloignés, aux débarcadères, aux moteurs à combustion interne, aux compresseurs à air et aux autres équipements et secteurs similaires.

Section E — Matériel d'urgence

- Veiller à ce que les génératrices de secours soient fonctionnelles et que leurs réservoirs de combustibles soient pleins.
- Nettoyer tous les bassins de rétention, drains et tranchées de drainage.
- Abaisser le niveau des bassins de rétention.

Conseil: Temps Froid

- Veiller à ce que toutes les pompes submersibles soient fonctionnelles et branchées à l'alimentation de secours.
- Commencer le déneigement au moment nécessaire et faire appel aux entreprises de déneigement externes prévues selon les besoins. Il est habituellement possible, et souhaitable, de maintenir les activités de déneigement pendant la tempête hivernale afin d'assurer l'accès aux services d'urgence, le cas échéant. Il convient alors de se concentrer sur les objectifs suivants :
- Déneiger les chemins d'accès, les bornes d'incendie, les postes de pompes à incendie, les vannes de commande et les équipements des services publics (électricité, gaz, etc.).
- Déneiger les toitures, particulièrement dans les secteurs d'élévations différentes susceptibles aux accumulations.
- Dégager les drains de toit et enlever les accumulations de glace.
- Enlever les accumulations de glace sur les appareils de refroidissement.

Mesures de rétablissement après une urgence liée aux intempéries hivernales

Section A - Direction d'établissement/plan de mesures d'urgence

- L'équipe d'intervention pour les urgences liées aux intempéries hivernales devrait être préparée et formée pour le rétablissement des activités spécifiques à chaque emplacement.
- Sécuriser les lieux, et établir un poste de commandement pour superviser les activités de rétablissement.
- Faire le bilan des dommages et, dès que possible, aviser AIG Global Property de toute mise hors service des installations de protection incendie. Informer également les services de police et d'incendie locaux, au besoin, des mises hors service et des dommages subis.
- Vérifier la présence de dangers comme les fils électriques décrochés, les fuites de gaz ou de liquides inflammables, la présence de gaz toxiques, les dommages aux fondations ou aux canalisations souterraines, etc. La prudence est de mise près des fils électriques décrochés et des canalisations de carburant qui fuient; envisager l'utilisation de barrières ou la présence de gardiens. Aviser les services publics concernés le plus tôt possible.
- Le déneigement et les travaux de nettoyage post-tempête devraient être faits le plus rapidement possible, en accordant la priorité aux chemins d'accès et au matériel de protection incendie.
 - Déblayer la neige des routes, des rues, des aires de stationnement, des trottoirs et des chemins d'accès d'urgence.
 - Déblayer la neige de manière à rendre accessibles les bornes d'incendie, les postes de pompes à incendie, les vannes et les autres équipements de protection incendie.
 - Du sable, du sel, ou d'autres produits chimiques appropriés devraient être épandus sur les surfaces glacées des routes, des trottoirs et des autres surfaces glissantes.
- Nettoyer les drains de toit, les collecteurs d'eaux pluviales, etc., et enlever tout débris.
- Les employés responsables désignés et les entrepreneurs réservés pour les urgences devraient être appelés pour coordonner et commencer les réparations et les activités de sauvetage. Veiller à ce que tous les entrepreneurs soient familiers avec les programmes et les politiques de l'entreprise et partagent la responsabilité pour le maintien de la sécurité incendie.
- Lorsque les températures commencent à remonter, surveiller les secteurs de l'établissement susceptibles au gel en raison des possibles fuites de tuyaux, raccords et autres composantes brisés.

Conseil: Temps Froid

- Commencer le sauvetage aussi tôt que possible pour prévenir une aggravation des dommages. Cela comprend notamment les activités suivantes:
 - Déplacer les biens vers un secteur protégé pour prévenir une aggravation des dommages.
 - Séparer les marchandises endommagées de celles restées intactes.
 - Faire les réparations temporaires nécessaires pour prévenir une aggravation des dommages.
 - Inspecter tout l'appareillage électrique, notamment les isolants exposés, les barres omnibus et les conducteurs avant de rétablir le courant dans les systèmes et équipements de distribution électrique.

Section B— Systèmes de protection incendie

- Réparer et remettre en service aussi vite que possible tout le matériel de protection incendie, y compris les gicleurs automatiques, les alimentations en eau, les pompes à incendie, les systèmes d'extinction spéciaux, les services d'alarmes et de surveillance, etc.
- Veiller à ce que tous les programmes et politiques de gestion du risque de l'entreprise, notamment la procédure de travail à chaud, l'interdiction de fumer, etc. soient adéquatement supervisés et mis en œuvre durant les activités de réparations et de sauvetage, si la protection incendie automatique est hors service.

Les renseignements, suggestions et recommandations présentés dans le présent document sont uniquement de nature informative. Ces renseignements ont été colligés à partir de sources réputées fiables. Les services de contrôle de risque ne prétendent pas couvrir tous les risques de sinistres potentiels, ni les lois, règles, règlements, marches à suivre et procédures. Aucune garantie ou prétention, explicite ou implicite, n'est donnée quant à l'adéquation ou à l'exhaustivité de tels services. Le fait de se fier, ou de se conformer, à toute recommandation ne garantit d'aucune façon que ce soit un résultat, y compris, sans s'y limiter, le respect de vos obligations aux termes de votre police d'assurance, ou des exigences prescrites par toute loi, par toute règle, ou par tout règlement.

AIG ne peut en aucun cas être tenue responsable de la découverte ou l'élimination de tout risque pouvant entraîner des accidents, des blessures ou des dommages. Les renseignements contenus dans le présent document ne devraient en aucun cas être interprétés comme des avis financiers, comptables ou juridiques et ne constitue pas une preuve de lien avocat client. Le présent document n'a pas pour objectif de se substituer aux recommandations de vos fabricants d'équipement. Si vous êtes incertain à propos d'une procédure d'entretien ou d'essai en particulier, veuillez contacter le fabricant ou le préposé au service de l'équipement. L'American International Group (AIG) est l'une des principales sociétés d'assurance internationales. Notre société (et ses compagnies membres) offre aujourd'hui une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de produits de retraite et de produits financiers à des clients dans plus de 70 pays et territoires. Cette offre diversifiée comprend des produits et des services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs actifs, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. Le Groupe AIG est coté à la bourse de New-York. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur AIG en consultant les sites suivants www.aig.com | YouTube: www.youtube.com/aig | Twitter: [@AIGinsurance](https://twitter.com/AIGinsurance) | www.linkedin.com/company/aig. Ces liens offrant des renseignements complémentaires sur AIG sont offerts à titre utilitaire, et les renseignements donnés sur ces sites web ne font pas partie de la présente. AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurances biens et responsabilité, d'assurance vie et de régimes de retraite, ainsi que d'assurances générales de l'American International Group. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter notre site Internet à l'adresse : www.aig.com. Tous les produits et services sont souscrits ou offerts par des succursales ou sociétés affiliées de l'American International Group. Les produits et services pourraient ne pas être offerts dans tous les pays, et la couverture est assujettie aux exigences de la souscription et aux libellés des polices. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tierces parties indépendantes. Certaines couvertures d'assurance dommages en biens et responsabilité peuvent être fournies par des assureurs spécialisés de lignes excédentaires. Les assureurs excédentaires ne contribuent généralement pas aux fonds de garantie des États, et les assurés ne sont donc pas protégés par de tels fonds.

© American International Group, Inc. Tous droits réservés.